

Rencontre-débat du Comité 21

Éric GUILLON,

Président d'Éco-Emballages

Mercredi 4 février 2004

François GOURDON, Président du Comité 21

Mesdames, Messieurs, je salue les nombreuses personnalités présentes ce matin. Nous avons hier soir un Conseil d'Administration et plusieurs membres du Conseil ont rappelé que la richesse du Comité 21 résidait justement dans la rencontre de nos collègues, associations, collectivités et entreprises.

Nous travaillons beaucoup avec les collectivités dans le cadre du programme Cités 21, avec l'aide à la mise en place concrète d'Agenda 21, qui a fait l'objet de l'ouverture d'un site portail sur les Agenda 21 en France. Nous le faisons également avec les entreprises, "*Entreprises et Développement Durable*" dont le troisième tome va bientôt paraître. De la même façon, nous allons préparer un troisième tome de "*Territoires et Développement Durable*" qui sera consacré à la poursuite des mises en place des Agenda 21. Nous travaillons également avec les associations. Nous souhaitons -Anne-Marie SACQUET, Directeur général, est à votre disposition- pouvoir, en dehors des groupes de travail auxquels participent les quatre collègues, vous accompagner pour le Développement Durable.

Nous avons également parlé d'une Convention qui aurait lieu plutôt début 2005 que fin 2004, compte tenu du temps nécessaire pour sa mise en place.

Je voudrais remercier Guillaume TEXIER, Conseiller de la Ministre de l'Écologie et du Développement Durable, François PITRON, Conseiller de la Secrétaire d'État du Développement Durable et de nombreux maires, dont Jacques PÉLISSARD, Député-Maire de Lons-le-Saunier, Emmanuel LAMY, Député-Maire de Saint-Germain, Gérard MEZZADRI, Maire-adjoint de Versailles, le Maire de Beauchamp, celui de Morangis. J'ai également vu les Maires-adjoints de Nanterre, de Nogent-sur-Marne, de Plaisir, de Sceaux, de Vincennes, de Palaiseau.

Éric, si tu me le permets, je voudrais juste donner encore quelques éléments sur le Comité 21. Lors de notre Conseil d'Administration d'hier soir, nous avons réélu le bureau, avec quatre Vice-Présidents. Éric Guillon est Vice-Président pour les entreprises, Michel VAMPOUILLE, Vice-Président de la Région Île-de-France que je salue et Vice-Président du Comité 21 pour les collectivités, Éric de ROMAIN, Directeur de Environnement sans frontières, est Vice-Président du collège Associations et l'ADEME est Vice-Présidente du quatrième collège.

Thierry RAES, de PriceWaterhouseCoopers, est élu Trésorier du Comité 21.

Je voudrais rappeler deux petites choses avec, tout d'abord, la préparation de la deuxième Université d'été sur la communication et le Développement Durable, sachant que le compte-rendu de la première Université vient d'être mis sur le site. Cette deuxième Université aura lieu le 30 août et le 1^{er} septembre dans le Lubéron.

Je pense que les collectivités connaissent notre site Agenda 21, le site Cités 21. À noter également que nous diffusons ce matin la première lettre d'information de ce site. Nous souhaitons toujours, comme je le disais tout à l'heure, renforcer l'accompagnement des Agenda 21.

Par ailleurs, autre élément important, nous venons de conclure un jumelage avec la coordination des Agenda 21 en Italie. Vous savez que nous menons une action forte sur la Méditerranée.

Autre sujet important de notre Conseil d'Administration hier : nous avons rencontré Nicole FONTAINE, la Ministre de l'Industrie, qui a émis le souhait –cela recouvrait également le nôtre puisque nous y allions en partie pour cela- de nous rejoindre en tant que membre de droit du Comité 21.

Hier, en Conseil d'Administration, nous avons agréé cette extension, cet élargissement à deux nouveaux membres de droit, le Ministère français chargé de l'Industrie et le PNUE. Je pense qu'il est bien d'avoir l'Industrie et l'Environnement dans le cadre du Développement Durable. Nous ferons donc une Assemblée Générale Extraordinaire suite au Conseil d'hier, en juin je pense, pour entériner cette entrée du Ministère de l'Industrie. Nicole FONTAINE a déjà programmé une visite ici puisque, lors d'une prochaine rencontre-débat du 26 février, elle viendra parler de la stratégie du Ministère de l'Industrie en matière de Développement Durable.

Éric, je te passe tout de suite la parole. Je voudrais simplement dire que tu es Sup de Co Lyon ; je ne donne pas tout ton CV. Tu es marié à une avocate du barreau de Lyon et tu as deux enfants. Éric a une carrière professionnelle très remplie. En 1965, il rentre dans le groupe Danone, qui était BSN. En fait, l'essentiel de la carrière d'Éric GUILLON, Président d'Éco-Emballages, est consacré au secteur de l'emballage. Il a été successivement directeur commercial du département Emballages, puis Directeur Général de la Branche verre d'emballage France de BSN. Il a été ensuite à l'origine de la création du département Emballages nouveaux qui devient département Développement packaging et Environnement et, en 1991, il est nommé Directeur Environnement du groupe.

Parallèlement, tu as été Vice-Président de l'ERRA (European Recovery and Recycling Association) et, dès la création d'Éco-Emballages en 1992, dont il est l'un des initiateurs sous l'autorité d'Antoine Riboud, Éric en est devenu le Directeur Général.

Je ne décris pas Éco-Emballages, Éric le fera. Cela dit, cette société regroupe environ 10 000 entreprises et a un partenariat avec l'AMF. Parallèlement, chose importante pour nous, d'autant plus connaissant le caractère dynamique et positif d'Éric Guillon, il est Vice-Président du Comité 21 et, en même temps, vice-Président du Conseil National de l'Emballage, membre titulaire du Conseil National des Déchets, coprésident de Pro Europe qui regroupe les organismes de sociétés "Point Vert" des pays européens. Depuis octobre 2003, il est Président d'Éco-Emballages. Il est également Chevalier de la Légion d'Honneur et de l'Ordre National du Mérite.

Exposé de Éric GUILLON

Nous pouvons nous réjouir aujourd'hui de pouvoir faire un point sur l'"aventure" Eco-Emballages puisque cela en était une au départ. Ce n'est pas tellement pour faire acte d'autosatisfaction, mais plutôt pour vous proposer de regarder si ce partenariat de l'environnement au quotidien, du rôle du citoyen, peut être reproductible dans d'autres domaines de la vie d'aujourd'hui.

Nous mesurons les progrès accomplis puisque la prise de conscience du thème de l'environnement est importante chez 60 millions de Français et que le Développement Durable devient un élément d'une stratégie développée par l'État, les collectivités, les industriels et le monde associatif. Il est maintenant rentré dans les sensibilités. Nous pouvons donc mesurer le chemin parcouru au cours de ces dix années.

J'aborderai donc trois thèmes.

J'ai baptisé le premier point : **ÉCO-EMBALLAGES, CET OVNI INSTITUTIONNEL**

Replaçons-nous quelques minutes dans les années 90. Il faut admettre qu'à cette époque, l'environnement n'était pas la priorité majeure de l'ensemble des responsables qui vont former ce partenariat public - privé dont je parlais tout à l'heure.

Concours de circonstances étrange, nous dirons peut-être extraordinaire : un jour, alors que j'avais la responsabilité de l'environnement dans le groupe Danone, le Ministre de l'Environnement de l'époque nous téléphone et nous dit qu'il souhaiterait rencontrer Antoine Riboud. Nous sommes à la fois contents, honorés et nous le recevons tous les trois. Il est venu nous dire : *"Nous avons un véritable problème de traitement de nos déchets en France. Vous connaissez le système mis en place en Allemagne en ce qui concerne les emballages. Ceci vous satisfait-il ou seriez-vous prêts, avec nous, à travailler sur un partenariat public-privé pour trouver une solution française originale à la gestion de ces déchets et qui permette de les valoriser ?"*

Nous avons très vite compris les trois grandes préoccupations qui animaient la réflexion des Autorités de l'époque.

La première était indiscutablement cette difficulté grandissante que rencontraient et rencontrent toujours les collectivités territoriales pour trouver des sites de traitement de l'ensemble des déchets. A l'époque, apparaissaient dans les magazines mondiaux des phénomènes de NIMBY, de refus du citoyen, de cette barge parcourant les États de l'Est américain pour essayer de trouver une zone de traitement. Cela s'est rapidement transformé en phénomène NIMEY (*not in my election year*) ! Cela devenait donc, pour les autorités locales très important et il fallait trouver des formules intelligentes, pour enlever de l'incinération et des décharges, la partie la plus recyclable de ces déchets ménagers et en particulier les emballages.

La deuxième préoccupation des Autorités publiques est le constat que ce gisement de déchets augmente constamment. Avec 2 % d'augmentation par an, le problème, qui déjà apparaît insoluble à relativement court terme compte tenu de la quantité actuelle, n'ira pas en s'améliorant.

La troisième préoccupation est le constat de la part significative des emballages dans ces déchets. En 1993, les emballages dans la gestion des déchets représentaient, en moyenne, un tiers en poids et la moitié en volume, mais également surtout la partie la plus visible.

Ces trois grandes préoccupations vont rejoindre deux grandes préoccupations des industriels sur le même sujet :

– La première est le risque d'une taxe ou d'une mesure réglementaire discriminatoire pour ces emballages. L'Allemagne va nous donner une excellente occasion de réfléchir ensemble à ce sujet. En 1991, en Allemagne, les autorités publiques -à l'instigation d'un homme que nous connaissons toujours très bien puisqu'il est devenu, je crois, Président du PNUE, Klaus TÖPFER, Ministre allemand de l'Environnement- ont dit : "*Les emballages, c'est le principe du pollueur-payeur ; c'est l'industrie qui les met sur le marché, c'est donc elle qui doit les récupérer.*" Les Autorités publiques vont donner aux industriels trois ans pour s'organiser, récupérer la totalité des emballages en Allemagne et, chose très importante, recycler l'intégralité de ces emballages. Cela va donner naissance, quelque temps après, à Duales System, la première société européenne privée, dédiée à la mise en œuvre d'un dispositif de collecte sélective, de recyclage de l'ensemble des déchets ménagers. Force est de constater que, dans les derniers mois de 1991, la réglementation allemande va limiter très fortement les exportations françaises sur le marché allemand. D'où la nécessité pour les Français, Pouvoirs publics et industriels, d'essayer de trouver une formule permettant de faire face au problème que rencontrent les collectivités dans le traitement des déchets, mais également de ne pas enfreindre les règles normales de concurrence.

- Le premier élément important du système français mis en place en France, est la volonté du Ministre de l'époque, Brice Lalonde, et d'Antoine Riboud de laisser les grands acteurs dans leurs responsabilités naturelles. À la différence de l'Allemagne, on ne va pas demander aux collectivités locales de se dessaisir de la collecte et du traitement des emballages intégré à la gestion des ordures ménagères.
- Deuxièmement, A. RIBOUD, puis dans un deuxième temps J.L. BEFFA, va proposer que, dans un cadre nouveau dans lequel les objectifs des uns et des autres sont conjoints, l'industrie contribue financièrement à la mise en œuvre d'un dispositif permettant la collecte sélective et le tri des emballages, première étape de leur recyclage.
- Le troisième point qui me paraît important est : "*Pas de guerre de religion sur les systèmes de traitement*". L'Allemagne exclut toute solution de traitement pour les emballages, hors le recyclage de la matière. En France, nous avons un système d'incinération, un système de mise en décharges, un système de compost, etc., qui existent. Il faut certes les maîtriser, les mettre aux normes antipollution, etc., mais il faut offrir sur tous les territoires la solution adaptée sans hiérarchie dans les systèmes de traitement.

Un seul acteur peut assurer le contrôle du dispositif : c'est l'État. Monsieur RIBOUD va donc demander expressément au Ministre que l'État soit le "gendarme" du système.

Le rapport de mise en œuvre du dispositif sera soumis ensuite aux autorités de ce pays, au travers d'une Commission d'Agrément. Cette dernière a une particularité : elle réunit l'ensemble des représentations de l'État, cinq ministères, des collectivités territoriales sous l'égide de l'Association des maires de France, l'ensemble du monde industriel et le monde associatif.

À la fin de l'année 1992, la Commission d'Agrément remet un avis positif à la création de ce dispositif et l'État va donner un agrément à des sociétés agréées pour le mettre en place : il s'agit de deux sociétés Éco-Emballages et Adelphe.

Nous avons été confrontés à la nécessité d'une contractualisation extrêmement forte pour engager les industriels à payer et les collectivités territoriales à mettre en place un système de collecte sélective. L'industriel est habitué à contractualiser sur un an. Dans le monde territorial, au moins à l'époque, les prestataires de services étaient engagés sur des contrats infiniment plus longs, quinze ans, vingt ans, etc ... Nous avons donc beaucoup discuté sur ces points pour déboucher sur une période de six ans.

En plus de cette contractualisation très forte construite en liaison étroite avec l'AMF, nous avons un contrôle du dispositif extrêmement fermé -aucune décision n'est prise qui ne fasse l'objet d'un passage devant la Commission d'Agrément puis de l'autorité publique. Evidemment, confier à des sociétés privées un rôle qualifié à l'époque "d'accompagnement du service public" rend la nécessité de contrôle encore plus impérieuse notamment en terme de suivi des objectifs et de transparence du dispositif financier.

Lorsque vous faites une étude auprès des collectivités territoriales, celles-ci vous répondent : "*La troisième grande préoccupation de mon mandat est d'avoir un système de collecte, de traitement qui fonctionne. C'est un coût que je dois maîtriser de toute force car, compte tenu des contraintes environnementales, des contraintes de ceci ou cela, etc ..., j'ai énormément de difficultés pour gérer cette question sans augmenter la fiscalité locale.*" Nous le voyons très bien, le citoyen est complètement décalé par rapport à la réalité vécue par nos communes. De ce fait, l'information du citoyen va devenir essentielle.

Chemin faisant, mais très rapidement, nous allons nous rendre compte que c'est, d'une part, un problème politique et, d'autre part, un problème sociétal. Si les gens ne savent pas que le problème existe, ne voient pas ses conséquences, en particulier dans un domaine très important qui est celui de la santé, vous ne pouvez pas les motiver à faire un geste en faveur de la collecte sélective. Nous allons donc entrer dans une problématique qui n'est plus uniquement technique, économique ou politique, mais qui va devenir sociétale.

CE PARTENARIAT, CET "OVNI INSTITUTIONNEL" EST-IL REPRODUCTIBLE OU PAS ?

La première raison qui permet aujourd'hui de parler de réussite de ce système est liée à une véritable volonté politique. Cette volonté politique a permis d'enjamber tous les obstacles que nous avons rencontrés sur notre route. Cela dit, elle ne serait pas suffisante si elle n'était accompagnée de la volonté d'hommes visionnaires et courageux, en particulier Jean-Paul DELEVOYE, Jacques PÉLISSARD pour les Maires de France, Antoine RIBOUD et Jean-Louis BEFFA pour le monde industriel.

Dès l'origine en 1993, nous avons créé 41 sites pilotes qui rassemblaient les acteurs que j'ai indiqués, les représentants de l'État, les préfets, etc ... En effet, bien entendu, la condition *sine qua none* que je n'ai pas citée, mais qui est également une des conditions clés de la réussite du système, est le Décret du 1^{er} avril 1992. Celui-ci donne une assise d'obligations à l'ensemble des acteurs sans laquelle la société privée ne peut pas installer le principe d'équité, faisant en sorte que tout le monde soit logé à la même enseigne et soit obligé de soutenir financièrement le dispositif.

Ce deuxième point, le cadre réglementaire, va d'ailleurs devenir législatif par la suite avec, quelques mois plus tard, la loi de juillet 1992. La réglementation sur les déchets est très ancienne, très complexe. La première, autant que je me souviens, date de 1975 et est très "hygiéniste" ; elle oblige à la collecte, elle la rend saine, efficace, permanente et présente partout sur tout le territoire. Celle de 1992 va donner une dimension sociétale à la démarche de gestion des déchets, définissant le rôle de l'État au travers de plans directeurs départementaux et impliquant le citoyen dans le dispositif par une information adaptée.

Le troisième et dernier point des facteurs de réussite est le partage du financement des systèmes de collecte sélective et de tri. La loi a laissé les acteurs s'organiser autour d'un thème qui fut, au départ, celui du surcoût : "*Vous voulez mettre en place un dispositif de collecte sélective ; il n'existe pas dans les collectivités, donc vous allez payer le surcoût engendré par la mise en place de bacs spécialisés pour recueillir les emballages, etc ...*" très vite traduit par le partage des coûts, sur un système fondé sur le partage des responsabilités.

Les hommes ont joué un rôle très important dans cette question : "*Je ne peux pas imaginer, moi industriel, de tout payer à partir du moment où je n'ai pas la totalité de la responsabilité*" ; "*Je ne veux pas accepter, moi collectivité locale, que, mettant un système à disposition d'un objectif fixé aux industriels, ceux-ci ne contribuent pas, etc. Nous allons donc négocier.*"

Je retiens que c'est une des grandes richesses de ce dispositif que je livre à ceux qui, demain, vont devoir traiter les déchets électriques et électroniques, les VHU, les pneus et les COUNA (COUrriers Non Adressés) en fin de vie.

Ce modèle est parfaitement reproductible à condition que l'on en respecte les conditions de base que je viens d'indiquer et dont certaines sont relativement exceptionnelles.

LE TRI SELECTIF

J'en arrive au troisième et dernier thème. Il me semble bien avoir constaté au fur et à mesure de ces dix années que le tri sélectif pour le citoyen est devenu -c'est une enquête qui nous le livre comme cela- une sorte d'école de l'environnement. Bien sûr, nous sommes en permanence assaillis par les préoccupations des gens qui constatent qu'un dérèglement du climat ne peut avoir que des conséquences graves pour leur vie, que les ressources en eau sont limitées, etc ... Mais, sur ces 60 millions de Français, combien peuvent effectivement faire quelque chose ? Peu.

Or, s'agissant du tri sélectif, le recyclage ne peut pas fonctionner sans l'adhésion du citoyen. Le citoyen est au cœur de ce dispositif ; il est le premier maillon de la chaîne.

Au fur et à mesure, on va arriver à convaincre les gens que, finalement, ce geste n'est pas si difficile et qu'à partir du moment où on leur explique que cela sert à la protection de l'environnement, à la lutte contre le gaspillage, pourquoi ne pas le faire ? C'est un acte volontaire, parfois un peu pesant il faut bien le reconnaître, de trier ses déchets, comme celui de ne pas laisser couler l'eau au-delà de ce qui est nécessaire, de ne pas laisser la lumière allumée chez soi, de ne pas laisser les papiers traîner sur le trottoir, etc ...

Le citoyen à qui l'on s'adresse, est un consommateur qui, au fur et à mesure, aura un nouveau regard sur son mode d'achat, sur son mode de consommation, etc. On ne va pas le modifier, on va simplement le rendre plus sensibilisé parce qu'il aura ensuite à trier son emballage.

Concernant le financement du dispositif, le citoyen-consommateur va payer deux fois : comme citoyen, il s'acquitte du paiement de sa taxe d'enlèvement des ordures ménagères dans ses impôts locaux ; comme consommateur, il paie le montant du Point Vert lorsqu'il achète un produit emballé. De ce fait, le dispositif ne sera complètement vertueux que lorsque le citoyen tirera un « avantage économique » de son geste de tri, la réduction du tonnage de déchets mis en incinération ou en décharge pouvant se traduire par un aménagement du montant de la taxe payée.

Nous savons que l'évolution du comportement du citoyen sera lente, mais qu'elle sera à la fois cohérente et globale. Au vu de ces dix années de travail et de concertation avec l'ensemble des acteurs, il faut, selon moi revenir, à un moment donné, à notre responsabilité individuelle, celle que nous avons en tant que citoyens. Bien sûr, il faut que l'État intervienne, que les gens puissent s'exprimer, etc ..., mais, finalement, donnons davantage d'informations, de moyens de sensibilisation et de motivation aux gens pour gérer leur vie quotidienne, pour comprendre les problèmes qui sont ceux de la collectivité dans laquelle ils vivent, etc ... Le citoyen consommateur est d'abord un être responsable qui demande à être de mieux en mieux informé.

Plus de 2 millions de jeunes ont pu être formés et sensibilisés dans les académies et les classes aux problèmes de l'environnement à travers la démarche de tri sélectif.

Aujourd'hui, Éco-Emballages et Adelphe couvrent la totalité du territoire, ce qui signifie que 55 à 60 millions de personnes ont un système de tri sélectif. Un sondage que nous avons fait en novembre montre que plus de 55 % des Français interrogés disent pratiquer tous les jours le tri sélectif et 75 % qu'ils le font régulièrement.

Aujourd'hui, trois objectifs caractérisent la démarche d'Éco-Emballages :

– Le premier est d'optimiser le système pour qu'il coûte le moins cher et soit le plus pertinent possible.

– Le second, est de procéder à une réflexion commune sur la prévention, sujet de débat extrêmement important en 2004 et les années suivantes. Je vois avec stupéfaction, lorsque nous passons sur les ondes, que la première question qui m'est posée porte en priorité sur les sacs de caisse et la deuxième sur les lingettes ! Ces problèmes sont importants, mais ils ne sont pas et de loin essentiels au problème du traitement à venir des déchets.

Il faut accepter le débat ! Il faut le reconnaître et non pas, encore une fois, demander que l'État légifère pour interdire, etc ... Nous devons chercher des solutions qui passeront nécessairement par la concertation. On ne transformera pas du jour au lendemain, d'un coup de baguette magique, ce que les uns considèrent comme un confort, une sécurité voire un plaisir, et les autres comme un gâchis, etc.... Nous sommes en 2004, dans une société ouverte, avec des gens qui ont des besoins, des zones de confort, des zones d'intérêt et trop souvent peu de temps.

– Le troisième objectif est évidemment la sensibilisation. J'ai été frappé de voir que, compte tenu de ce problème gigantesque des sociétés industrialisées face à la gestion de leurs déchets, cela ne devienne pas une véritable cause nationale. Nous avons été quasiment les seuls avec l'ADEME à communiquer en disant : "*Il y a un problème. Voilà les solutions que nous proposons et vous, citoyens, vous êtes le premier maillon de la chaîne.*" D'après l'étude faite par les opérateurs de collecte et de tri, dans les prochaines années, la moitié des départements français ne sauront plus où mettre leurs déchets s'ils veulent respecter normalement les règles. Cela devient un problème majeur; on ne peut pas laisser les choses aller naturellement.

Voilà pour Éco- Emballages, voilà pour demain ... Demain, d'autres filières arrivent. Éco-Emballages et Adelphe peuvent, naturellement en liaison avec l'Association des Maires de France et l'ensemble de leurs partenaires, mettre à disposition de ces filières leur expérience de dix ans pour que, à l'intérieur de nos collectivités, nous ayons une zone de cohérence sur la logistique de la collecte sélective et sur l'information du citoyen.

Je termine en parlant d'une liaison qui me paraît évidente entre Éco-Emballages et le Comité 21.

Selon moi, maintenant que les thèmes de l'environnement et du Développement Durable, au plus haut niveau de l'État, sont relayés par toutes les instances élues, par les stratégies d'entreprise, par l'intérêt du monde associatif, il y a la place pour une concertation renforcée entre ces différents acteurs.

Au-delà des grands problèmes sur lesquels le Comité 21 participe en tant que *think tank*, comme l'on dit aujourd'hui, au-delà des réflexions pour alimenter la réflexion de l'État, pour servir celle des grands acteurs qui concourent au niveau international -notre ami Serge ANTOINE est de ceux-là-, pour alimenter une réflexion globale, il n'existe pas de problème d'environnement qui ne soit pas un problème planétaire, c'est une évidence. Mais nous avons également la place pour l'environnement de proximité, pour la vie quotidienne, pour le rôle du citoyen. En ce sens, il me semble que nous pouvons conjuguer la réflexion et le pragmatisme, échanger sur les problèmes posés et sur les solutions mises en œuvre.

Il me semble que, dans ces deux institutions, on retrouve exactement les mêmes facteurs de réussite si on les met bien en œuvre. Certes, les sujets du Comité 21 ne touchent pas les emballages ménagers et il est peut-être plus simple de travailler sur un sujet plus vaste, mais s'agissant du profil même qui a conduit à la réussite de cette affaire, il est possible de tirer une leçon pour bien d'autres sujets et à partir de là, construire ensemble de nouveaux projets.

Je souhaite profondément que, au travers du Comité 21, cette assistance nombreuse et extraordinairement variée de gens qui, pour la plupart, voire tous, ont été des éléments de cette réussite, puisse mettre cette expérience à la disposition des grands enjeux d'aujourd'hui et de demain. C'est une alchimie complexe, faite à la fois de rigueur et de passion.

Je vous remercie.

(Applaudissements)

François GOURDON : Merci, Éric Guillon. Nous pouvons ouvrir le débat. Avez-vous des questions ? Le temps passant très vite, je souhaite que les questions soient brèves. Je vous remercie de vous présenter.

Gérard MEZZADDRI, *Maire-Adjoint à l'environnement, Versailles* : Monsieur le Président, vos propos font penser à ceux d'un ancien Maire de Bordeaux, Michel de MONTAIGNE, qui disait : "*Il faut frotter et limer ses cervelles avec celles d'autrui.*"

Vous avez montré, par un système innovant, Éco-Emballages, que l'on peut, industriels, élus qui représentent les consommateurs, les contribuables, comment on peut être ...

Je voudrais citer une expérience personnelle en tant que Président d'une association d'industriels. J'ai mis en place un colloque –le Président PÉLISSARD était là au mois de novembre- "*Ensemble pour la sécurité industrielle*", auquel participaient des représentants de l'État, des industriels et également des élus. Dans ce domaine, nous sommes également obligés de travailler ensemble pour voir comment il est possible de mettre en place des choses, au travers des objectifs fixés par l'État (obligation de résultat et non pas de moyens) et des bonnes pratiques identifiées avec les industriels et en se "frottant" avec les usagers et les contribuables.

Je voudrais rappeler les propos de Madame la Ministre lors de ce colloque. Elle a dit que la complexité dans le domaine environnemental et du Développement Durable était très grande –beaucoup de lois et d'arrêtés existent en la matière- et que nous devons arriver à avoir un corpus réglementaire extrêmement réduit et à mettre en place, avec les industriels, des guides de bonnes pratiques. Cela rejoint les bonnes pratiques qu'Éco-Emballages a pu consolider.

Puis en troisième niveau, il s'agit de mettre en place le retour d'expérience. On doit pouvoir étendre ce principe d'Éco-Emballages qui s'applique dans le domaine propre au Développement Durable, à savoir : le législateur doit fixer des objectifs à atteindre, les professionnels doivent se réunir avec les élus, qui représentent les consommateurs, et les associations pour définir des guides de bonnes pratiques pour que, ensuite, ce soit mis en place.

Ce qui manque de façon significative –je pense qu'Éco-Emballages devra travailler à une optimisation dans ce domaine-, c'est de généraliser le retour d'expérience de façon à ce que nous puissions optimiser l'ensemble de nos actions.

D'une manière générale, je terminerai cette fois-ci par MOLIERE :

*"La parfaite raison fuit toute extrémité,
Et veut que l'on soit sage avec sobriété."*

(Applaudissements)

Éric GUILLON : Vous êtes un grand élu et un homme littéraire ...

François GOURDON : Nous prenons plusieurs questions en même temps. Philippe GERMA ?

Philippe GERMA, Directeur Général, *CDC IXIS Environnement & Infrastructure* : La vraie question est de savoir aujourd'hui comment l'on peut utiliser l'expérience d'Éco-Emballages dans les partenariats public-privé pour les développer ailleurs et pas uniquement dans l'environnement, si je me permets. Au fond, la question de savoir si le privé est en mesure de

gérer, à meilleur prix et sans contrainte budgétaire forte, des services qui sont parapublics est un vrai sujet qui va bien au-delà du problème de l'environnement.

Sur l'histoire, je voudrais rappeler deux ou trois choses du point de vue de l'Administration.

Premièrement, au-delà des tonnes de déchets d'emballages, nous avons un Président de la République qui avait dit : "*Pas d'augmentation de taxes.*" Il s'agissait de François MITTERRAND à l'époque et M. CHARASSE ne voulait pas entendre parler d'un "poil" d'augmentation de taxes. Ainsi, la contrainte du Cabinet LALONDE était de voir comment faire pour financer quelque chose sans taxe. D'ailleurs, certains industriels –ce n'était pas Danone à l'époque- étaient venus nous voir en disant : "*Nous préférons une taxe qui irait à l'ADEME, plutôt qu'un système à construire, compliqué, duquel d'ailleurs Danone sera le patron, ce qui ne nous plaît pas beaucoup.*" Donc, premièrement, c'est l'État qui a dit : "*Pas d'augmentation de taxes.*"

Deuxièmement, nous avons des informations, notamment des notes de nos services de renseignements, sur l'impact de la discrimination environnementale sur les réglementations d'emballages dans les pays d'Europe du Nord. Nous avons donc un accord politique pour faire en sorte de régler ce problème.

Troisièmement, au Conseil d'État, Nicole QUESTIAUX, à qui il faut vraiment rendre hommage pour Éco-Emballages et qui dirigeait la section Équipement, a regardé ce Décret avec toute l'innovation qu'il contenait. Ce n'est pas évident pour un conseiller d'État. On ne parle pas tellement de Nicole, mais, sans elle, il n'y aurait pas eu Éco-Emballages et je peux vous dire que ce n'était pas dans la nature même du Conseil d'État que d'accepter, voici douze ans, les partenariats public-privé.

Ma vraie question est la suivante : peut-on partir de l'expérience d'Éco-Emballages et la dupliquer ailleurs ? Cela mériterait d'avoir un vrai bilan de cette activité de PPP beaucoup plus large que celui sur le seul problème environnemental, pour voir quels investissements ont été faits globalement, quels ont été les résultats en tonnes d'emballages, mais également en apprentissage des citoyens, etc., de façon à montrer à la société que le privé peut faire des choses à côté de l'État, avec un bénéfice réel, des responsabilités plus fortes et sans doute un coût plus faible.

François GOURDON : Merci, Philippe. Nous prenons une autre question et Éric répondra ensuite en bloc.

Anne-Marie SACQUET, *Directeur Général Comité 21* : Monsieur le Président, grâce à Éco-Emballages, il y a eu une très forte implication des citoyens pour le tri sélectif et, au Comité 21, tu le sais, nous sommes très attachés à cette question de l'éducation au Développement Durable. Je voudrais avoir ton avis sur ces questions d'éducation.

Me semble-t-il, jusqu'alors, on a effectivement tendance à sensibiliser les citoyens sur des gestes de gestion des impacts : c'est trier des déchets produits et consommés, lutter contre des phénomènes sur lesquels le citoyen peut intervenir. Ne pouvons-nous pas mener une action commune pour sensibiliser les citoyens sur les risques -les risques auxquels il est exposé, lui, en tant que citoyen, mais également ceux auxquels il expose la société dans son ensemble par ses gestes et par ses comportements- d'une part, et sur les coûts de gestion de ces impacts, d'autre part ?

Dominique MARTIN-FERRARI, *Productrice, Journaliste, Rédactrice en chef, Agence Environnement et Développement* : Je cite trois points de détail, peut-être à compléter. On a parlé des nouvelles filières. Quelles sont les nouvelles filières que vous identifiez ? Vous avez évoqué, en "tapant" bien dessus, le modèle allemand. Pouvez-vous finaliser cet exemple en nous montrant où ils en sont exactement et où se situe l'échec sur le plan sociétal ?

Par ailleurs, de par mon métier, d'après moi, la France manque cruellement de fonds pour l'information. En effet, contrairement aux pays qui nous entourent, notamment l'Allemagne, l'Italie, etc., où de l'argent est consacré à des campagnes, en France, nous notons toujours une espèce de recul par rapport au financement de l'information.

Je rejoins un peu la question qu'a posée Anne-Marie ; comment peut-on faire de l'éducation aujourd'hui sans passer par des campagnes d'information dans les médias, qui soutiennent un travail d'images ou d'écriture ? Soit nous avons des campagnes publicitaires qui ne vont jamais très loin en termes d'informations, soit nous avons un refus, un recul par rapport à ces financements.

Voilà mes trois questions.

Éric GUILLON : Comme dirait Nathalie FONTREL : "*Tu as 45 secondes pour répondre aux 28 questions que l'on vient de te poser !*" Si vous le voulez bien, je vais les prendre les unes derrière les autres.

Philippe, merci pour Nicole QUESTIAUX. C'est vrai, je ne l'ai pas citée tout à l'heure. Elle a joué un rôle significatif pour accepter un décret dont le moins que l'on puisse dire est qu'il était parfaitement original ! Nous rendons à César ce qui est à César ; c'est tout à fait juste.

Est-ce un modèle reproductible ? J'ai essayé de le dire tout à l'heure. Je pense que ce n'était pas simplement lié aux déchets d'emballages ménagers, mais que c'était une question de volonté, d'ouverture d'esprit, d'animation également. Il existe là un problème de leadership qui est très important. Il faut savoir gérer tout ce petit monde en laissant chacun à sa place, dans ses responsabilités, mais également en écoutant les gens, en écoutant leurs propres questionnements qui sont toujours d'une grande qualité, comme je le vois au Conseil du Comité 21. Ce n'est pas simple non plus, mais le résultat est que cela avance, que cela intéresse, que cela mobilise ; c'est très fort selon moi.

Pour parler de ces filières et répondre à Dominique, actuellement, en ce qui concerne les déchets municipaux, deux filières sont actuellement tout à fait à la porte. La première est celle que nous avons baptisée les COUNA, la communication non adressée, c'est-à-dire les paquets de prospectus, de journaux gratuits qui inondent nos boîtes aux lettres. Les parlementaires ont voté sur ce sujet un amendement qui va aller dans le sens de celui qui avait été utilisé à l'époque pour les emballages ménagers. C'est donc tout à fait à la porte du système.

Il s'agit ensuite des déchets électriques et électroniques en fin de vie qui sont peut-être peu nombreux aujourd'hui, mais qui vont le devenir de plus en plus à l'avenir. Il existe d'ailleurs un projet de directive européenne à ce sujet et un projet de mise en place en France de cette obligation. Cela étant, il s'agit d'un domaine beaucoup plus varié ; cela va du micro-ondes jusqu'au portable en passant par autre chose. Cela concerne des gens différents, des professions différentes. On trouve beaucoup d'importateurs qui n'ont pas forcément, au niveau du

management, la même sensibilité que celle que nous avons dans nos "vieux pays" -pour reprendre ces termes terribles- vis-à-vis de l'environnement. Il faut arriver à mobiliser ces gens d'une manière ou d'une autre.

Ce sont les deux grands flux qui sont aujourd'hui à la porte, me semble-t-il. Michel, je n'oublie rien ? Je parle à un grand opérateur de la région parisienne. Je m'adresse aux collectivités territoriales. Je crois que c'est vraiment celles qui sont aujourd'hui à la porte. Mais, par ailleurs, il y a les véhicules hors d'usage, les pneus, les huiles, etc ..., mais qui ne ressortent pas directement, me semble-t-il, du circuit municipal.

À la porte, nous avons ces gens et ces problèmes, et les collaborateurs d'Éco-Emballages sont à la disposition et travaillent avec ceux qui vont organiser ces filières de telle sorte que, dans le rapport avec les collectivités locales en France, il existe une cohérence dans les systèmes de collecte sélective, dans le système d'information et que tout ceci soit harmonieusement mis en place, n'est-ce pas, monsieur le Maire ? Nous comptons sur vous sur ce point.

Ensuite, très rapidement, en ce qui concerne l'éducation à l'environnement, j'y crois tout à fait. C'est absolument fondamental. Au cours de cette année, nous allons organiser "les Recyclades". Il s'agit d'une manifestation européenne. J'ai peu parlé de l'Europe et, croyez-moi, c'est bien dommage, car, je l'ai dit au départ, voici dix ans, nous avons démarré à deux, avec l'Allemagne ... Je n'ai jamais mis en cause nos collègues allemands. Ils exécutent une réglementation, une législation allemande qui était, elle, très coercitive.

Aujourd'hui, vingt pays en Europe ont un dispositif analogue à Éco-Emballages que nous cogérons –Bernard HERODIN, le nouveau Directeur Général d'Eco-Emballages et son collègue allemand, moi-même et mon collègue allemand- et dont nous tirons toute la leçon de l'expérience, de la concertation, etc., au niveau européen, avec des échanges d'expériences techniques, etc. Vingt pays, dix ans plus tard ! C'est extraordinaire de voir cela ! Des pays qui ont les mêmes problèmes que les nôtres, peut-être un peu atténués s'agissant de ceux qui vont rejoindre l'Union européenne au mois de mai, mais avec néanmoins une très forte motivation.

Un élu de la région parisienne, que je ne citerai pas car beaucoup peuvent dire la même chose, me disait vers 1994 : "*C'est incroyable ces histoires de déchets. Lorsque j'organise des réunions dans ma ville -et c'est une ville importante- avec les citoyens sur des problèmes économiques, sociaux, des problèmes qui touchent à leur vie quotidienne, je mets dix chaises autour de la table et, encore, trois restent vides. Si j'organise une réunion sur les déchets, il faut que je remette des chaises.*"

Cela m'avait fortement interpellé, car je me suis demandé ce qu'il y avait de passionnant dans les déchets ! C'est certain, pour quelqu'un qui vient de l'industrie agroalimentaire, c'est loin, mais, pour le citoyen, c'est encore plus loin puisque, comme je l'ai dit tout à l'heure : "*Il semble qu'il n'y a pas de problème.*" Pourtant, et mes amis élus dans la salle ont sans doute observé la même chose, lorsque nous faisons une réunion sur les déchets -maintenant, ils sont peut-être blasés sur le sujet-, il y avait toujours beaucoup de monde : on touche à la vie quotidienne des gens.

Ainsi, il faut former et informer. Je suis d'accord avec Dominique MARTIN-FERRARI. Il est essentiel qu'on se mette à plusieurs pour financer l'information des citoyens. Comme chacun le sait, la seule information qui frappe vraiment les gens aujourd'hui, en masse, est celle diffusée par la télévision, dans une moindre mesure par la radio et, dans une toute moindre

mesure, la presse écrite. Pour accéder à la télévision, cela nécessite des sommes considérables. Une société privée, même si elle a des moyens, ne peut pas durablement y rester présente.

Il n'y a pas que l'information, il existe beaucoup de moyens pour motiver les gens. Lorsque j'ai eu le plaisir de rencontrer les autorités de ce pays en matière d'environnement, cela a été le seul message que j'ai voulu passer : "*Aidez-nous à informer 60 millions de personnes qu'il s'agit d'un problème, non pas pour l'industriel du coin ou pour le maire, mais pour le pays, donc pour tout le monde. Expliquez-leur comment cela marche, à quoi cela sert, expliquez-leur l'impact que l'on attend de leurs gestes, que les produits recyclés aujourd'hui sont d'une qualité parfaitement identique à ceux qui viennent de la matière vierge, expliquez-leur où cela va.*"

Je suis d'accord avec toi, Anne-Marie ; on doit parler des risques, mais il ne faut pas toujours faire peur aux gens. C'est vrai, les risques existent, notamment sur la santé et de plus en plus. À l'époque, il fallait vivre autour d'une décharge pour se rendre compte des problèmes que cela posait en matière de santé. Aujourd'hui, chacun l'a pris à son compte. Il y a des vrais risques. Il faut en parler, mais essayons de rendre le message d'abord positif.

François GOURDON : Merci, Éric, de nous avoir parlé avec passion de cette aventure réussie d'Éco-Emballages. Je voudrais à nouveau remercier les maires présents, les collectivités, les présidents de syndicats intercommunaux. Je pense notamment à Emmanuel LAMY que je vous ai présenté en tant que Maire de Saint-Germain, mais qui est également Président du SITRU avec la magnifique unité de valorisation Azalys.

Je souhaiterais également m'adresser aux Maires et aux collectivités présents et leur dire qu'au Comité 21, nous avons réalisé une exposition appelée "Écologis" sur le HQE et nous devons les mettre à disposition des collectivités. Nous avons décidé de les proposer à 1 000 euros -je fais de la publicité- pour des expositions pour une diffusion dans le milieu scolaire au professionnel.

Je voudrais dire une dernière chose dont j'ai parlé tout à l'heure, concernant les éditions 2004 : "*Territoires et Développement Durable*", "*Entreprises et Développement Durable*", "*Direction des achats et Développement Durable*". Là également, nous avons des groupes de travail, organisés par Anne-Marie SACQUET et toute l'équipe ; donc ceux qui souhaitent s'y joindre sont les bienvenus.

En outre, en partenariat avec Autrement, nous rééditons de l'"*Atlas mondial du Développement Durable*" écrit par Anne-Marie SACQUET. Je cite également "*Les territoires inventent l'avenir*" avec Victoires et Dexia.

Dernière chose, le prochain petit déjeuner débat accueillera Nicole Fontaine le 26 février. Nous recevrons ensuite deux chefs d'entreprise, à savoir Jean-Louis BAILLOT, Directeur Général d'IKEA France, puis Pierre RICHARD, Président de Dexia.

Merci beaucoup.

(Applaudissements)
